



Bulletin d'inscription à la formation professionnelle à titre individuel de l'Institut de Reiki

M. Mme. Melle.

NOM : PRÉNOM :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél. domicile : Tél. portable :

Email : Profession :

S'inscrit à la formation professionnelle à titre individuel, pour le cursus de **Maître Praticien en Reiki Traditionnel** (label Reikibunseki®).

► Modalités de règlement de la 1^{ère} année

(composition : U.F. 6 + U.F. 7 + U.F. 8 + U.F. 9 Entrancende® I)

- Je choisis un : règlement comptant (soit un tarif préférentiel de 3.450 € au lieu de 3.710 €)
 (merci de cocher) règlement échelonné : 470 € en chèque à l'inscription et 12 mensualités de 270 € en prélèvement automatique
 règlement à la carte en réglant chaque stage pour chaque U.F. au fur et à mesure (se reporter aux U.F. ci-dessous pour connaître les échéances possibles)

► Modalités de règlement de la 2^{ème} année

(composition : U.F. 9 Entrancende® II)

- Je choisis un : règlement comptant (soit un tarif préférentiel de 1.000 € au lieu de 1.150 €)
 (merci de cocher) règlement échelonné : 130 € en chèque à l'inscription et 12 mensualités de 85 € en prélèvement automatique
 règlement à la carte comme coché au point « Je m'inscris à l'U.F. 9 Entrancende® II »

► Je m'inscris à l'U.F. / aux U.F. suivante(s)

Merci de cocher l'U.F. / les U.F. que vous sélectionnez et d'indiquer les dates que vous retenir (cf. planning).

U.F. 6 Shinpiden

Intitulé des stages de l'U.F. 6 (durée : 3 jours)	Durée	Inscrivez vos dates de stage	Uniquement pour ceux ayant opté pour un règlement à la carte	
			Montant	Cochez votre règlement :
• Initiation Shinpiden	2 jours		380 €	<input type="checkbox"/> en 1 fois <input type="checkbox"/> en 2 fois (= 2 x 190 €)
• Maintenance Shinpiden	1 jour		150 €	<input checked="" type="checkbox"/> en 1 fois

U.F. 7 Reiki Tantric® 3

Intitulé des stages de l'U.F. 7 (durée : 3 jours)	Durée	Inscrivez vos dates de stage	Uniquement pour ceux ayant opté pour un règlement à la carte	
			Coût	Cochez votre règlement :
• Initiation Reiki Tantric® 3	2 jours		380 €	<input type="checkbox"/> en 1 fois <input type="checkbox"/> en 2 fois (= 2 x 190 €)
• Maintenance Reiki Tantric® 3	1 jour		150 €	<input checked="" type="checkbox"/> en 1 fois

U.F. 8 Équilibrer les énergies du corps et de l'esprit des consultants

Intitulé des stages de l'U.F. 8 (durée : 4 jours)	Durée	Inscrivez vos dates de stage	Uniquement pour ceux ayant opté pour un règlement à la carte	
			Coût	Cochez votre règlement :
• Équilibrer les énergies...	4 jours		450 €	<input type="checkbox"/> en 1 fois <input type="checkbox"/> en 2 fois (= 2 x 225 €)

U.F. 9 L'Entrancende® I (1^{ère} année)

Début de session : début novembre de chaque année. Fin de session : début septembre de l'année suivante

Intitulé des stages de l'U.F. 9 Entrancende® I	Durée	Inscrivez la date du début de session	Uniquement pour ceux ayant opté pour un règlement à la carte	
			Coût	Cochez votre règlement :
<ul style="list-style-type: none"> • 10 cours par correspondance • 18 téléformation d'une heure chaque • 12 journées de regroupement 	10 mois continus		2.200 €	<input type="checkbox"/> en 1 fois <input type="checkbox"/> en 4 fois (= 4 x 550 €) (*) <input type="checkbox"/> en 10 fois (= 10 x 220 €) (*)

(*) Premier chèque encaissé en début de session et autres chèques encaissés le 10 de chaque mois suivant le début de session

U.F. 9 L'Entrancende® II (2^{ème} année)

Début de session : lorsque le stagiaire effectue sa première séance avec son consultant

Intitulé des stages de l'U.F. 9 Entrancende® II	Durée	Inscrivez la date d'aujourd'hui	Uniquement pour ceux ayant opté pour un règlement à la carte	
			Coût	Cochez votre règlement :
<ul style="list-style-type: none"> • 30 séances de 2 heures chaque effectuées sur un consultant • 30 séances de supervision téléphonique avec C. MORTIER 	10 mois continus		1.150 €	<input type="checkbox"/> en 4 fois (= 4 x 287,50 €) (*) <input type="checkbox"/> en 8 fois (= 8 x 143,75 €) (*)

(*) Premier chèque encaissé en début de session et autres chèques encaissés le 10 de chaque mois suivant le début de session

► Joignez vos règlements

● Pour la première année :

- Ci-joint : 1 chèque de 3.450 euros, libellé à l'ordre de l'Institut de Reiki (règlement comptant)
 (merci de cocher) 1 chèque de 470 euros, libellé à l'ordre de l'Institut de Reiki. Merci de me faire parvenir une demande de prélèvement automatique pour les 12 mensualités restantes
 (indiquez le nombre de chèques) chèques (libellés à l'ordre de l'Institut de Reiki) correspondant au règlement à la carte de ce bulletin

● Pour la deuxième année :

- Ci-joint : 1 chèque de 1.000 euros, libellé à l'ordre de l'Institut de Reiki (règlement comptant)
 (merci de cocher) 1 chèque de 130 euros, libellé à l'ordre de l'Institut de Reiki. Merci de me faire parvenir une demande de prélèvement automatique pour les 12 mensualités restantes
 (indiquez le nombre de chèques) chèques (libellés à l'ordre de l'Institut de Reiki) correspondant au règlement à la carte de ce bulletin

Je désire une facture

► Cotisation annuelle obligatoire à la F.F.R.T.

- Ci-joint : un chèque de 16 euros libellé à l'ordre de la F.F.R.T. en tant que cotisation pour l'année civile en cours
 (sauf si déjà versée) Un reçu comptable est automatiquement émis par la FFRT.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Ce bulletin d'inscription fait partie intégrante du contrat de formation professionnelle à titre individuel de l'Institut de Reiki, établi selon l'Article L. 6353-3 à L.6353-7 du Code du Travail. À réception de ce bulletin d'inscription, l'Institut de Reiki enverra au stagiaire un contrat de formation professionnelle à titre individuel, établi en reprenant les éléments communiqués par le stagiaire sur le choix des stages, des dates et des règlements. Le contenu de la formation professionnelle, les tarifs et modalités de règlement, les dates de stages, les avantages liés à la cotisation à la F.F.R.T., le règlement intérieur et un modèle du contrat de formation professionnelle à titre individuel mentionnés sur ce bulletin sont publiés dans la brochure de l'Institut de Reiki, celle-ci étant envoyée par courrier sur demande ou téléchargeable en format pdf sur le site internet de l'Institut de Reiki.

À le.....

Signature du participant précédée de la mention

« Bon pour accord » / « Lu et approuvé »:

Aide à l'inscription

(merci de ne pas retourner ce feuillet)

► Dates des stages composant les 4 U.F.

Les dates des stages composant les U.F. 6 / 7 et 8 sont disponibles sur le site de l'Institut de Reiki et dans la section « Cahier pratique » de la documentation en format .pdf mise en ligne sur le site de l'Institut de Reiki. La durée de l'U.F. 9 Entrancende® I (**première année**) est basée sur un rythme universitaire pour permettre une meilleure intégration des cours. Elle commence tous les ans début novembre et s'achève début septembre de l'année suivante. La durée de l'U.F. 9 Entrancende® II (**deuxième année**) s'élève à 10 mois consécutifs : le stagiaire reçoit chez lui, à raison de 3 fois par mois, un consultant pour un total de 30 séances de Reiki de deux heures chaque ; le stagiaire s'inscrit, recherche un consultant (l'Institut de Reiki peut aussi mettre une annonce en ligne pour l'aider à chercher) et commence lorsque stagiaire, consultant et superviseur (Directeur des Enseignements) sont d'accord sur les modalités du travail qui sera effectué.

► Ordre de suivi des Unités de Formation

Le cursus, commençant après l'obtention du certificat de Praticien en Reiki Traditionnel (label Reikibunseki®), le stagiaire peut néanmoins s'inscrire avant l'obtention du certificat s'il a pris l'engagement de passer son examen et avec l'accord du Directeur des Enseignements :

- Le cursus peut débuter avec l'U.F. 6 ou l'U.F. 8, ou la 1^{ère} année de l'U.F. 9.
- L'U.F. 7 est obligatoirement effectuée après l'U.F. 6.
- L'U.F. 8 doit être suivie au plus tard durant la 1^{ère} année de l'U.F. 9. Si le stagiaire a suivi cette U.F. durant son cursus de Praticien (avec l'accord du Directeur des Enseignements), cette U.F. est reconnue comme déjà effectuée pour le cursus de Maître Praticien.
- La 2^{ème} année de l'U.F. 9 ne peut être suivie qu'après avoir effectué toutes les autres U.F. et avec l'accord du Directeur des Enseignements. Le participant peut attendre quelques mois entre les 2 années s'il le souhaite.

► Règlement de la formation professionnelle à titre individuel

L'Institut de Reiki a adapté sa formation pour permettre à chacun d'effectuer le cursus à son rythme d'intégration et à son rythme financier. Ainsi, chacun peut s'inscrire

- soit sur une globalité de cursus pour la première et pour la deuxième année avec des tarifs préférentiels, ou par un règlement échelonné consistant à régler un acompte en chèque et à être prélevé automatiquement sur les 12 mois suivants.
- soit par U.F., au fur et à mesure, au rythme de ses disponibilités de temps et d'intégration et de ses possibilités financières. Les montants et les échéances possibles sont listés dans le bulletin d'inscription, pour chaque U.F.

► Cotisation annuelle obligatoire à la F.F.R.T.

L'Institut de Reiki étant une association loi 1901, toute personne désireuse de participer aux activités de formation de l'Institut doit adhérer à la Fédération Française de Reiki Traditionnel en tant que membre stagiaire. Pour cela, elle verse une cotisation annuelle obligatoire de 16 euros, valable du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année, et renouvelable tous les ans au plus tard pour sa première participation annuelle à l'une des activités de formation de l'Institut de Reiki. La cotisation est à verser à la F.F.R.T., dont l'Institut de Reiki est l'organisme de formation.

► Stages gratuits en auditeur libre (formation continue)

Les stagiaires bénéficient automatiquement de la formation continue et peuvent assister à nouveau gratuitement à la quasi-totalité des stages qu'ils ont déjà effectué autant de fois qu'ils le souhaitent (stages concernés du cursus de Maître Praticien : l'initiation de l'U.F. 6, l'initiation de l'U.F. 7, l'U.F. 8 et les 12 journées de regroupement de l'U.F. 9 1^{ère} année).

- ➔ Soient 9 stages sur les 11 stages composant le cursus

Ce qui correspond à la possibilité de suivre à nouveau 65% du cursus et **de bénéficier au moins une fois de 2.400 € gratuits** (sur les 3.710 € de la première année).

► Le règlement intérieur

En s'inscrivant par ce bulletin d'inscription à la formation professionnelle, le stagiaire souscrit obligatoirement au règlement intérieur de l'Institut de Reiki. Ce règlement est disponible en ligne sur le site de l'Institut de Reiki. Téléchargez la documentation en format .pdf et allez dans la section « cahier pratique » pour prendre connaissance de ce règlement.

► Contrat de formation professionnelle à titre individuel

Toute inscription à une ou plusieurs U.F. implique l'envoi du bulletin d'inscription de formation professionnelle à titre individuel, dûment signé et complété. À réception de ce bulletin, l'Institut de Reiki établit un contrat de formation en deux exemplaires, reprenant les dates de formation et les modalités de règlement indiquées par le stagiaire. Le stagiaire s'engage à retourner un exemplaire dûment signé, avant le début des cours. Un exemplaire de ce contrat est disponible à titre informatif sur la documentation en ligne (format .pdf) sur le site internet de l'Institut de Reiki.